

BULLETIN D'ADHÉSION 2017

Nom et prénom : Date de naissance :

Adresse perso :

E.mail perso (*pour recevoir à domicile toutes infos*) :

Adhérent en activité : A B C Service :

Adhérent en retraite : Adhérent extérieur :

Activités pratiquées au sein de l'ASCEE 2A :

Nom et prénom du conjoint et des enfants	Date de naissance
catégorie A : 20€ - catégories B et C : 10 € - membres extérieurs : 40 € - retraités : gratuit	

J'adhère à l'ASCEE 2A pour l'année 2017 et je joins la cotisation correspondante.
Paiement par chèque à l'ordre de l'ASCEE 2A (le paiement en espèces peut s'effectuer directement au secrétariat de l'ASCEE 2A).

Je reconnais avoir pris connaissance du contrat d'assurance fédéral souscrit auprès de la GMF sous le n° F 103827,009 V dont la notice d'information est jointe à ce bulletin.

A le

(signature)



LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'Etat et des services publics et assimilés Société d'assurance mutuelle -
Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. 775 691 140 - 45930 Orléans cedex 9
ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Chartres 32:
562 678 - 45930 Orléans cedex 9
GMF ASSURANCES - Société anonyme d'assurance au capital de 181 385 440 euros entièrement versé Entreprise régie par le Code des
assurances - R.C.S. Paris B 398 972 901 - APE 65.12Z - 45930 Orléans Cedex 9
LA SAUVEGARDE - Société anonyme d'assurance au capital de 38 313 200 euros entièrement versé Entreprise régie par le Code des
assurances - R.C.S. Paris B 612 007 674 - APE 65.12Z - 45930 Orléans Cedex 9

ATTESTATION D'ASSURANCE
PERIODE DU 01 JANVIER 2017 AU 31 DECEMBRE 2017

Par contrat numéro : F 103827.009 V

Échéance : : 01 JANVIER

La Société d'Assurances La Sauvegarde, 148 rue Anatole France 92597 LEVALLOIS-PERRET
Cedex, certifie garantir l'Assuré désigné ci-dessus :

F.N.A.S.C.E.

MEDDE

LA GRANDE ARCHE - PAROI SUD

92055 LA DEFENSE CEDEX

Contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en vertu du droit commun en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés aux tiers dans le cadre de la pratique et de l'organisation des activités assurées, dans les termes du contrat référencé ci-dessus.

Assurés : La Fédération,
Les Union régionales (URASCE),
Les Associations affiliées (ASCEE)
L'ensemble des dirigeants, bénévoles, préposés, dans l'exercice de leurs fonctions,
Les adhérents, et toutes personnes figurant au contrat.

Montant des garanties :

- Dommages corporels (hors intoxications alimentaires) :	8.000.000 €
- Dommages matériels et immatériels consécutifs :	1.600.000 €
- Intoxications alimentaires :	1.600.000 €
- Locaux mis à disposition temporairement :	
- Responsabilité civile locative	1.000.000 €
- Recours des Voisins et des Tiers	5.700.000 €
- Dommages exceptionnels :	8.000.000 €

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Levallois Perret, le 22 décembre 2016

Pour la Société

